



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Jeudi 28 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 19 avril 2016

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Raymond BIGLIA, Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Jean-Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Bernard FEUILTAINE, Claude GUILLAUME, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Jean Michel REY, Céline REYNAUD, Hervé REYNAUD, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Olivier TOURENG, Gilbert TREMOLET, Eric VAVNONI, Angelo VIVENZIO.
En exercice : 22	<u>Excusés</u> : Bernard BUIS, Martine CHARMET.
Présents : 21	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU
Votants : 21	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H

Le quorum est atteint.

Les comptes rendus sont approuvés sans réserve.

Le secrétaire de séance est JAramburu.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Agriculture : projet de « plateforme d'initiatives agricoles », changement d'échelle.
2. Personnel : convention de services entre la CCD et la ville de Die.
3. Enfance-Jeunesse : convention de financement d'un stage BAFA approfondissement.
4. Enfance-Jeunesse : convention cadre CCD-ESCDD-Commune « Mesures d'accompagnement des Temps d'Activités Périscolaires en Pays Diois ».
5. Déchets : avenant n° 1 au marché n°2015-04 avec la société VALORSOL.
6. Déchets : Traitement des ordures ménagères de Lus La Croix Haute, avenant N°6 à la convention avec la communauté de communes Buëch Dévoluy .
7. Déchets : Mise à disposition de composteurs individuels pour le compte du SYTRAD, prise en charge de 15€ par composteur par la Communauté des Communes du Diois.
8. Abattoir : attribution du marché de travaux à procédures adaptées n°2016-05 pour la fourniture et pose d'un groupe froid à l'abattoir de Die.
9. Abattoir : plan de financement du projet d'investissement 2016 de l'Abattoir.
10. Marché public : avenant au marché 2016-03 pour la location de 2 photocopieuses avec la société VALENCE BUREAU SYSTEMES.
11. SDED : convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.
12. Aménagement du territoire : association de gestion et promotion de la marque Biovallée® : cotisation 2016.

B. INFORMATIONS DIVERSES

13. SPANC : acquisition d'un véhicule.
14. Système d'Information Géographique.
15. Trésorerie de Châtillon-en-Diois

AMatheron précise qu'il va aborder des points importants au Conseil communautaire, notamment la décision de passer l'office de tourisme en EPIC compte tenu des difficultés actuelles pour dialoguer avec l'association. L'objectif est de redéfinir la gouvernance intégrant les élus et les professionnels, dans le cadre de l'EPIC. Il ajoute qu'il a invité le conseil d'administration de l'association le 12/05. AMatheron souhaite avoir l'aval du Conseil communautaire pour lancer la nouvelle structuration. BFeuiltaine est en pleine concordance avec le Président sur ce point.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

JMRey demande quelles en sont les conséquences. L'office de tourisme deviendrait un établissement public à caractère industriel et commercial. La présidence serait assurée par un élu du conseil appuyé par un comité de direction dans lequel les élus de la collectivité sont majoritaires. Pour AMatheron, ce cadre permet une plus grande maîtrise en conformité avec la loi et apporterait une meilleure clarté. Il sera proposé au personnel d'intégrer l'EPIC avec la même convention collective (prévu par la loi). Auparavant, AMatheron souhaite rencontrer le personnel pour les rassurer et leur expliquer les évolutions. Il ajoute que cette proposition ne remet pas en cause le budget voté en mars. D'ailleurs, les moyens octroyés par la CCD, ramenés au nombre d'habitants du Diois, sont supérieurs à ceux alloués dans le bas de la vallée. CGuillaume demande si l'office peut licencier des salariés aujourd'hui. Pour BFeuiltaine, l'association risque de mettre la clé sous la porte et les dirigeants ont du souci à se faire. Il ajoute que les salariés sont en souffrance. Pour expliciter la situation aux délégués, il est précisé que le travail sur le renouvellement de la convention 2016 a été très mal mené et les relations avec les partenaires pour les éditions se sont beaucoup tendues. Pour l'exécutif intercommunal, le travail de la commission tourisme n'a pas été respecté, ni pris en compte (ex : le respect de l'équilibre social et humain de l'équipe en place). Pour AMatheron, l'association ne peut pas être seule à définir la politique touristique du territoire et demander les moyens financiers en fonction. Il ne serait pas, non plus acceptable d'interrompre le service. LCombel et JSauvan ajoutent qu'ils ne sont pas informés des activités que l'association mène sur leur commune. AMatheron ajoute que la remise en cause systématique de l'intercommunalité auprès des élus locaux devient très gênante.

Il poursuit en indiquant qu'il abordera également la situation de la maternité suite à la rencontre de la Ministre. Il n'appelle pas à manifester le 1^{er} mai à ce sujet. Selon lui, la manifestation pourrait être contreproductive. GTrémolet précise qu'il s'agit de 18 mois pour intégrer les médecins volontaires et les 5 ans supplémentaires seraient accordés ultérieurement. L'arrêté ministériel devrait préciser ces termes.

A. DECISIONS

1. Agriculture : projet de « plateforme d'initiatives agricoles », changement d'échelle.

Le vice-président (Olivier Toureng) en charge de l'agriculture expose :

Lors du Bureau communautaire du 10 décembre 2015, vous avez approuvé le projet de création d'un site Web local, selon les termes suivants :

« En collaboration avec la CCVD et les partenaires du territoire, la Communauté des Communes du Diois travaille sur un projet de site web local, à l'échelle de la Vallée de la Drôme, pour favoriser l'innovation, le changement des pratiques agricoles, la mise en réseau des agriculteurs et le développement des nouveaux outils numériques. Il est proposé d'envisager la création de ce site web à partir de janvier 2016 en collaboration étroite avec l'ensemble des collectivités de la Vallée de la Drôme. Chaque collectivité assurera le portage du projet au prorata de sa population, soit 20% pour la CCD. »

Or, la 3CPS a donné un avis défavorable sur ce projet et la CCVD a choisi de financer la part qui leur était dévolue.

Nous vous interrogeons à nouveau sur votre volonté de participer à ce projet avec cette nouvelle organisation territoriale. Il vous est demandé d'approuver le projet de la « Plateforme Web d'initiatives agricoles » et sa nouvelle organisation pour 2016 et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de ne pas donner suite à ce projet compte tenu de la fin de financements régionaux**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

OTourenng précise que la suspension des aides régionales entraîne l'annulation de l'engagement de la CCD dans ce projet.

2. Personnel : convention de services entre la CCD et la ville de Die.

Le vice-président (Olivier Tourenng) en charge du personnel expose :

La ville de Die doit faire face à l'absence temporaire d'un agent au sein de ses services techniques. Plusieurs chantiers de bâtiments requérant un suivi de terrain et un pilotage des entreprises, la ville a sollicité l'appui de l'agent en charge des bâtiments et travaux de la CCD pour une journée par semaine pendant 4 mois.

Il vous est proposé d'organiser cette prestation conformément aux articles L. 5211-56 et L.5214-16-1, ainsi que les articles L.5111-1, L.5111-1-1 et R5111-1 du code général des collectivités qui prévoient la possibilité pour une communauté de communes de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres.

La convention prévoit que la Communauté des Communes du Diois facturera le salaire horaire chargé de l'agent à la commune de Die à l'issue de la période d'intervention.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le projet de convention joint et autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention avec la ville de Die,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

3. Enfance-Jeunesse : convention de financement d'un stage BAFA approfondissement.

Le vice-président (Daniel Fernandez) en charge de l'enfance expose :

Dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018, la Communauté des Communes du Diois a projeté d'apporter un co-financement pour les formations BAFA, BAFD des salariés des communes ou des particuliers. Elle percevra de la CAF un financement d'environ 55% du montant de l'aide apportée.

Les prévisions d'aide financière pour 2016 sont les suivantes :

	2016
Particulier : 4 stages de base BAFA aidés à 150€	(4x150€)=600€
Employeur commune : 4 stages de base BAFA aidés à 400€	(4x400€)=1600€
Employeur commune : 7 stages d'approfondissement BAFA aidés à 300€	(7x300€)=2100€
Particulier ou commune : 2 stages de base BAFA aidés à 300€	(2x300€)=600€
Particulier ou commune : 2 stages d'approfondissement BAFA aidés à 300€	(2x300€)=600€
Montant total aide CCD par an	5500€
Aide CAF Contrat enfance jeunesse	3297.21€
Reste à charge CCD « aide au BAFA/BAFA »	2202.79€

Il vous sera demandé de valider les conventions avec :

- l'URFOL (organisme de formation BAFA) concernant une aide financière CCD de 300€ pour le stage d'approfondissement BAFA du 16/04 au 23/04 de Marine TUFFIER salariée de la commune de Ste Croix, prévu dans le tableau ci-dessus.
- AROEVEN concernant une aide financière CCD de 180€ (car co-financement CAF) pour le stage d'approfondissement BAFA d'Aimée PRATS salariée de la commune de Ste Croix.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les conventions avec l'URFOL (organisme de formation BAFA) concernant une aide financière CCD de 300€ pour le stage d'approfondissement BAFA du 16/04 au 23/04 de Marine TUFFIER salariée de la commune de Ste Croix, et celle avec AROEVEN concernant une aide financière CCD de 180€ (car co-financement CAF) pour le stage d'approfondissement BAFA d'Aimée PRATS salariée de la commune de Ste Croix.
- autorise le Président à les signer,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

Pas de remarque.

4. Enfance-Jeunesse : convention cadre CCD-ESCDD-Commune « Mesures d'accompagnement des Temps d'Activités Périscolaires en Pays Diois ».

Le vice-président (Daniel Fernandez) en charge de l'enfance expose :

La CCD a pris une part active à l'élaboration du Projet Educatif De Territoire (PEDT) Pays Diois. A présent, elle anime un réseau de communes avec école et met en place des actions d'accompagnement des communes. Certaines d'entre elles sont réalisées par l'ESCDD :

- Formation des animateurs/trices TAP (NAP) in situ sur support malle pédagogique
- Journée collective pour animateurs/trices TAP d'échange de pratique/an

Il s'agit de valider la convention cadrant l'organisation des actions d'accompagnement réalisées par l'ESCDD et d'autoriser le Président à la signer.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention cadre d'organisation des actions d'accompagnement réalisées par l'ESCD,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

D Fernandez précise qu'il a eu des retours très positifs de la 1^{ère} journée organisée par l'ESCD.

5. Déchets : avenant n° 1 au marché n°2015-04 avec la société VALORSOL.

Le vice-président (Jean Pierre Rouit) en charge des Déchets expose :

Un marché pour la prestation d'enlèvement et transport de bennes de déchets vers les exutoires pour la Communauté des Communes du Diois, a été passé avec la société VALORSOL, le 1 juin 2015 pour une durée d'un an renouvelable 1 fois. Le présent avenant a pour objet la modification de l'article 2 du CCAP.

Avec la réorganisation du service ordures ménagères de la CCD, une partie du transfert des bennes dans les exutoires est maintenant assurée en régie. De ce fait, la CCD souhaite revoir à la baisse le montant minimum annuel du marché pour l'année de reconduction prévue entre le 01 juin 2016 et le 31 mai 2017.

Dès lors le présent avenant modifie l'article 2 du CCAP comme suit :

Le présent marché est conclu pour un montant minimum annuel de ~~18 000~~ 4 000 euros HT, et un montant maximum de 75 000 euros HT.

Il vous est demandé de valider cet avenant et d'autoriser le Président à le signer.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant
- autorise le Président à signer un avenant pour baisser le montant minimum du marché,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

6. Déchets : Traitement des ordures ménagères de Lus La Croix Haute, avenant N°6 à la convention avec la communauté de communes Buëch Dévoluy .

Le vice-président (Jean Pierre Rouit) en charge des Déchets expose :

Par convention en date du 19 juin 2009, la communauté de communes Buëch Dévoluy assure le transfert des déchets collectés sur Lus La Croix-Haute vers leur centre de traitement. Comme chaque année, il vous sera proposé de modifier par avenant l'article 7 de cette convention

comme suit : « Pour l'année 2016, la participation financière pour le traitement des déchets ménagers de la commune de Lus La Croix Haute, est calculée proportionnellement aux tonnages de déchets produits l'année n-1 ; soit 160 tonnes.

La participation pour l'année 2016 est de : 4300€ (quatre mille trois cents euros) »

Le reste est inchangé.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant,
- autorise le Président à signer un avenant à la convention, pour modifier l'article 7, sur le montant de la participation financière pour l'année 2016.
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

Pas de remarque.

7. Déchets : Mise à disposition de composteurs individuels pour le compte du SYTRAD, prise en charge de 15€ par composteur par la Communauté des Communes du Diois.

Le vice-président (Jean Pierre Ruit) en charge des Déchets expose :

Par le biais de sous régisseurs, la CCD assure la mise à disposition de composteurs individuels pour le compte du SYTRAD à un coût de 30€. Ce coût qui a doublé fin 2013 (délibération du SYTRAD CS2013-54 du 25 septembre 2013) semble freiner les nouvelles demandes de composteurs. Pour accroître la diffusion et l'utilisation des composteurs et limiter ainsi la production de bio déchets et les tonnages d'ordures ménagères à traiter, il vous sera proposé :

- de décider la prise en charge de 15€ (quinze euros) par la CCD pour chaque composteur individuel et collectif mis à disposition pour le compte du SYTRAD,
- d'autoriser le Président à engager toute démarche et à signer tout document permettant cette prise en charge

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la prise en charge de 15€ (quinze euros) par la CCD pour chaque composteur individuel et collectif, mis à disposition par le SYTRAD, les crédits étant inscrits au budget
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

CR Reynaud demande combien de composteurs ont été vendus en 2015. La réponse est apportée dans le présent compte rendu : 6. OFortin précise que Noémie Mathieu a été embauchée pour communiquer sur la réforme et le tri (actions de caractérisation, composteurs...). Il ajoute que la collecte des fermentescibles sur la Motte Chalancon sera arrêtée et des composteurs semi-collectifs seront proposés en remplacement. AMatheron demande si cette aide pourrait aussi être appliquée aux composteurs de l'ESAT. Ce principe est retenu ; sa faisabilité juridique sera

vérifiée. Pour les communes, des composteurs de type « professionnel » sont proposés par l'ESAT.

8. Abattoir : attribution du marché de travaux à procédures adaptées n°2016-05 pour la fourniture et pose d'un groupe froid à l'abattoir de Die.

Le vice-président (Claude Guillaume) en charge des Bâtiments expose :

Le groupe froid installé à l'abattoir de Die en 2005 n'est pas assez puissant au regard du tonnage abattu actuellement sur une journée. La réglementation impose un refroidissement à cœur à 7°C en 24 h pour les carcasses de l'ensemble des espèces abattues.

Une consultation a été lancée le 21 mars 2016, pour la passation d'un marché de travaux concernant la fourniture, la pose et la mise en service d'une installation frigorifique nécessaire au ressuage et à la conservation de la viande.

Le marché comporte une tranche ferme pour répondre aux besoins actuels et une tranche conditionnelle qui peut être affermie sous 36 mois pour compléter l'installation dans le cas d'un agrandissement. Les critères de jugements des offres sont 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 11 avril 2016 à 16h00.

Deux entreprises ont produit une offre : SARL Drômroid – 26 340 ESPENEL et FICA 42 150 LA RICAMARIE. Au regard de l'analyse des offres, distribuée en séance, il vous sera proposé de retenir la société qui a produit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de retenir la SARL Drômroid – 26340 ESPENEL pour la fourniture et pose d'un groupe froid à l'abattoir de Die, pour un montant de 55 120 €HT**
- **autorise le Président à signer le marché**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

DFernandez demande si une visite peut être organisée. BFeuiltaine le suggère et précise que les gérants sont très soucieux du bien-être animal.

9. Abattoir : plan de financement du projet d'investissement 2016 de l'Abattoir.

Le vice-président (Bernard Feuiltaine) en charge de l'Abattoir expose :

Suite à l'augmentation du tonnage de l'abattoir, à l'étude réalisée avec le bureau SEFIAL Process et la SARL Abattoir du Diois, il est prévu un programme d'investissement dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux d'amélioration des chaînes d'abattage et de goudronnage <i>Dont changement du groupe froid</i>	183 270€	Région/Feader (mesure 4.22)	75 908€	40%
CSPS et autres études	6 500€	Autofinancement CCD	113 862€	60%
	189 770€		189 770€	100%

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement ci-dessus,
- autorise le Président à déposer les demandes de financement,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

BFeuiltaine indique que la DDPP, présente à l'Assemblée générale de la SARL, a mis en demeure pour la 3^{ème} fois la SARL. Cette dernière concerne le bien-être des ovins. La SARL va, pour cela, moderniser l'équipement. Cela nécessitera des investissements plus lourds et de nouveaux coûts de fonctionnement. L'augmentation du tonnage nécessite la participation des collectivités voisines (seulement 22% sont des éleveurs diois). Le groupe froid est estimé à +7700€ des investissements budgétisés. Le coût global du projet sera consolidé à l'issue des consultations. Il faudra vérifier que les carcasses sont bien à -7° ce qui n'est pas toujours le cas. OLuquet demande quel est le délai des mises en demeure :

- la 1^{ère} : fin avril pour la réorganisation des chaînes,
- la 2^{ème} : démarrage des travaux en octobre,
- la 3^{ème} : 3 mois pour envoyer les processus d'abattage à la DDPP en mettant plus de monde sur la chaîne et acquérir un logiciel.

10. Marché public : avenant au marché 2016-03 pour la location de 2 photocopieuses avec la société VALENCE BUREAU SYSTEMES.

Le Président (Alain Matheron) expose :

Le Bureau communautaire du 11 février 2016 a attribué (par délibération B160211-08), un marché pour la location de 2 copieurs pour une durée de 4 ans à la société Valence Bureau Systèmes. Une erreur apparaît sur le montant de 35 640.00 €TTC du marché, proposé et soumis au vote. En effet, ce montant ne prenait pas en compte :

- les frais de livraison des fournitures pour toute la durée du marché qui s'élèvent à 609.60€ TTC (508.00 €HT),
- l'option, 2 trieuses et 2 bacs supplémentaires afin de satisfaire les besoins pour les impressions en nombre. Cette prestation représente la somme de 8.50 €HT + 18 €HT par mois et par appareil, soit 636.00 €HT par an représentant une plus-value de 2 544 €HT (3052.8 €TTC), portant le montant du marché à 39 302.40 €TTC sur 4 ans.



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Pour mémoire, ce nouveau contrat d'un montant global de 39 302.40 €TTC, rapproché aux dépenses sur le précédent contrat s'élevant à 72 286.02 €TTC sur la période du 01/01/2012 au 31/12/2015, représente une baisse des charges de fonctionnement conséquente, d'environ 45%. Il vous est demandé de bien vouloir valider cette délibération complémentaire et d'autoriser le Président à signer l'avenant intégrant ces prestations.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la prise en compte des frais de livraison pour 609.60 €TTC sur 4 ans
- autorise le Président à signer l'avenant pour les trieuses et bacs supplémentaires portant le marché à 39 302.40 €TTC sur 4 ans.
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

11. SDED : convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.

Le Président (Alain Matheron) expose :

Energie SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) nous propose de lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Communauté des Communes du Diois, afin de les regrouper sur l'ensemble du Département.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la Communauté des Communes du Diois devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs.

Il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2009, le SDED recueille auprès des collectivités, leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par Energie SDED, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir) réduisant les délais de procédure. La CCD conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à Energie SDED. Il vous est proposé d'approuver la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe, d'autoriser le Président à la signer et de fournir à Energie SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de valorisation des certificats d'énergie
- autorise le Président à la signer

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

OLuquet s'étonne que ces certificats puissent être vendus. AMatheron répond que ces certificats sont revendus aux entreprises qui ne font pas d'économie d'énergie... un principe similaire au financement des éco-organismes en matière de tri sélectif.

12.Aménagement du territoire : association de gestion et promotion de la marque Biovallée® : cotisation 2016.

Le vice-président (Raymond Biglia) en charge des programmes de développement expose :

Déposée en 2002 puis en 2006, la marque Biovallée® est actuellement propriété de la CCVD qui en a assuré la protection et le renouvellement.

Après étude, il a été proposé d'étendre la protection de la marque et d'en assurer un usage effectif à travers sa mise à disposition des entreprises, associations et collectivités du territoire qui souhaiteraient l'utiliser. Son usage se fait en contrepartie du respect d'une charte permettant aux signataires de progresser régulièrement dans la mise en place d'actions concrètes en matière de développement durable. Ils contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs du protocole Biovallée®. Pour atteindre ces objectifs, l'association de gestion et de promotion de la marque Biovallée® a été créée en 2012.

Le Conseil communautaire a délibéré le 22/2/2012 pour adhérer à l'association Marque Biovallée et le Bureau a validé le renouvellement de sa cotisation en 2013 (le 25/05/2013), en 2014 (le 12/06/2014) puis en 2015 (le 11/06/2015). Il vous est demandé d'approuver la cotisation pour l'année 2016 et pour un montant de 11 500€.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la cotisation pour l'année 2016,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

RBiglia indique que l'association compte 40% d'adhérents diois (entreprises ou associations). Dans le contexte financier actuel, le niveau de cette cotisation nécessite de s'interroger sur ce que l'on fait demain. PLeeuwenberg demande quelles sont les actions concrètes de cette association. RBiglia répond que l'association compte des salariés qui analysent les pratiques du développement durable chez les adhérents (du processus de production à la gouvernance). Pour PLeeuwenberg, l'association pourrait conseiller ses adhérents plus concrètement. RBiglia répond qu'il y a des missions spécifiques sur les économies d'énergie et une action de communication importante auprès des médias. AMatheron ajoute que ce sujet peut être réexaminé dans le cadre de la recherche d'économies.

Enfin, AMatheron indique que la commission finance compte peu d'élus. Il propose que la question du pacte fiscal et financier soit travaillée au sein du Bureau communautaire pour mieux partager et travailler les problématiques. Les membres du Bureau sont favorables. BFeuiltaine

demande si la commission pourrait se réunir en interstice de ces bureaux. AMatheron répond que cela est possible.

B. INFORMATIONS DIVERSES

13.SPANC : acquisition d'un véhicule.

Claude Guillaume indique que le service SPANC utilise actuellement un véhicule Renault Clio en location 36 mois. Après analyse et échanges, il s'avère que ce type de véhicule n'est pas réellement adapté (faible garde au sol, outils longs et sales à remiser dans le véhicule) et que la solution de location est plus couteuse à moyen terme (sans compter les risques financiers de remise en état du véhicule lors de la restitution). Aussi, après consultation et analyse des offres, il est proposé d'acquérir un petit utilitaire surélevé type Citroën Nemo avec option surélévation. Celui-ci sera alors acquis auprès du garage EURL automobiles Die (Citroën) pour la somme de 11 879.59 € HT. Ce véhicule sera imputé sur le budget « général » et mis à disposition selon des dispositions financières au service Spanc.

14.Système d'Information Géographique.

Daniel Fernandez informe que dernièrement, l'exécutif de la CCD et les membres de la commission fibre à l'habitant ont validé la proposition de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal. Ce service, pris en charge par la Communauté des Communes, permettra à chaque commune d'avoir un accès au portail du SIG et à toutes ses données déjà numérisées ou celles à numériser à court et moyen terme.

Pour ce service, le syndicat « Inforoutes » avec qui nous travaillons déjà pour l'urbanisme et qui apporte entière satisfaction, nous propose une solution web intéressante, à travers une prestation (hébergement, sauvegarde, intégration des données fournies) pour un coût annuel de 2 745.60 € HT. Pour cette première année, le coût sera majoré du coût des formations de 460.00 € HT par 1/2 journée de formation. (Environ 5 demi-journées à prévoir pour les 51 communes + CCD). Pour cette première année, le cout sera donc de 6054.72 € TTC et de 2745 € HT les années suivantes. OFortin précise que le Département prévoit la numérisation de l'ensemble des cadastres. Les données communales seront intégrées par le prestataire. Chaque modification nécessitera de définir un système d'actualisation avec les communes. PLeeuwenberg demande si les données peuvent être vendues par Inforoute. Il est répondu par la négative, puisque Inforoutes est un syndicat public.

15.Trésorerie de Châtillon-en-Diois

Enfin, EVanoni informe qu'il a reçu M. Delplans (directeur départemental des Finances publiques). Ce dernier lui a confirmé la fermeture de la Trésorerie de Châtillon au 31/12/2016. Madame Lafargue assurerait un conseil pour toutes les communes du Diois, notamment dans la période de préparation budgétaire.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h30.

Le prochain bureau aura lieu le 19 mai 2016 à 17h à la CCD.

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président